



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
17 SEPTEMBRE 2025

Le dix-sept septembre deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le onze septembre deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Joëlle BENAZET, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER (arrivée à la 3<sup>ème</sup> délibération), Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTEES : Bernard MAYER à Bernard RAMOND, Bruno BRETON à Jacques GAÏOLI, Diana PELLETIER à Jean-Jacques DECORDE, Guy GARCIN à Claire BLANC, Corinne ARCHAMBAULT à Hélène ALLIETTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-074	<b>Subventions</b>  Réalisation d'un terrain de beach-volley – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des travaux de proximité
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Lambesc est engagée dans la réalisation d'équipements sportifs visant à améliorer l'offre de service aux associations dynamique de la ville.

À ce jour, la commune a mené plusieurs opérations de requalification et de réaménagement sur ce site notamment : le Parc des Sports, le Stade Jean-Pierre Papin, le Skate-Park, le COSEC, le parking Van Gogh ainsi que les voies de l'avenue Jules Ferry.

En 2024, des vestiaires ont été construits au stade Jean-Pierre Papin afin d'améliorer le confort d'utilisation des équipements pour les usagers, les écoles et les associations de la commune.

Afin de poursuivre l'aménagement de ce site, la commune envisage désormais la réalisation d'un terrain de Beach volley. Situé entre l'école Van-Gogh et le petit stade Jean-Pierre Papin, cet équipement viendra compléter les équipements existants en diversifiant l'offre sportive.

Le Beach-Volley est un sport accessible à tous, qui attire aussi bien les jeunes que les adultes autour d'un sport collectif. Adapté à notre région grâce à sa pratique en plein air, il favorise la convivialité et les échanges autour d'une activité moderne et dynamique.

Le futur terrain sera utilisé par les écoles élémentaires de la commune (Van Gogh et Prévert), ainsi que par de nombreuses associations locales.

Le projet retenu repose sur une solution dite « surélevée ». Sur un terrain relativement plat, des bordures d'environ 50 cm de hauteur seront installées afin de contenir le sable et d'élever la surface de jeu par rapport à son environnement immédiat. Cette technique, largement utilisée, présente l'avantage de réduire les coûts de réalisation. L'aménagement permettra l'installation d'une aire de jeux clé en main. Le terrain, conforme aux dimensions internationales, pourra être converti en deux terrains distincts. Sa surface totale sera d'environ 590 m<sup>2</sup>.

Ces travaux d'aménagement sont estimés à environ **85 000,00 € HT** soit 102 000,00 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de 70 % dans le cadre des travaux de proximité.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	Travaux de Proximité	70%	59 500,00 €
<b>LAMBESC</b>	Autofinancement communal	30%	25 500,00 €
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET</b>		<b>100%</b>	<b>85 000,00 €</b>

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- APPROUVE ces travaux d'un montant de 85 000,00 € HT pour la réalisation d'un terrain de Beach Volley sur la commune de Lambesc
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 70% dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**